

**DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE MONT
DE MARSAN
COMMUNE DE BANOS**

**Nombre de conseillers élus :
11**

**Conseillers en fonction :
11**

**Conseillers présents et
représentés :
11**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 02 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur LAPORTE Jean-Louis,

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. LALANNE Romain, Mme CAZAUBON Isabelle, M. LAPORTE Aurélien, Mme BRETHES Caroline, Mme CABRERA Maryline M. CAUBRAQUE Bertrand, M. DANDY Jérôme, Mme LARRAZET Marina, M. REDON Jean-Louis, Mme TAUZIN-DAUGA Magali

Excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : LALANNE Romain

Date de convocation : 26 août 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2025

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2025.

**DCM 2025 16 – APPROBATION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU l'arrêté préfectoral n° 745 en date du 5 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Chalosse-Tursan (CCCT),

VU la délibération du 15 décembre 2020 renouvelant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU la délibération du conseil communautaire du 1er octobre 2024 modifiant l'action sociale d'intérêt communautaire,

VU la délibération du 24 mars 2025 communiquant aux communes les attributions de compensations prévisionnelles 2025,

VU le rapport 2025 d'évaluation des transferts de charges adopté par la CLECT à la majorité, le 08 juillet 2025 et notifié le 15 juillet 2025.

Considérant que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée de conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport 2025 d'évaluation des transferts de charges, qui propose un transfert de charges de 43 698 €, uniquement pour la commune de Hagetmau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité des membres présents,**

- **D'APPROUVER** le rapport 2025 d'évaluation des transferts de charges.

DCM 2025 17 – DECISION MODIFICATIVE n°01 BUDGET 2025 DE LA COMMUNE - AUTOFINANCEMENT

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédit pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

- 6156 « Maintenance » - 2 236.11 €

Chapitre 012 : « Charges de personnel et frais assimilés »

- 6218 « Autre personnel extérieur » - 74.00 €

Chapitre 014 : « Atténuations de produits »

- 7392221 « Fonds péréquation ress. comm. et intercom. » + 74.00 €

Chapitre 023 : « Virement à la section investissement »

- 023 « Virement à la section investissement » + 13 336.11 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre 74 : « Dotations, subventions et participations »

- 741121 « DSR des communes » + 2 500.00 €
- 74836 « Attrib. fonds péréquation de la TP » + 4 000.00 €

Chapitre 75 : « Autres produits de gestion courante »

- 75888 « Autres » + 4 000.00 €

Chapitre 77 : « Produits spécifiques »

- 773 « Mandats annulés » + 600.00 €

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles »

- 2132 « Bâtiments privés » + 13 336.11 €

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre 021 : « Virement de la section fonctionnement »

- 021 « Virement de la section fonctionnement » + 13 336.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

- 6156 « Maintenance » - 2 236.11 €

Chapitre 012 : « Charges de personnel et frais assimilés »

- 6218 « Autre personnel extérieur » - 74.00 €

Chapitre 014 : « Atténuations de produits »

- 7392221 « Fonds péréquation ress. comm. et intercom. » + 74.00 €

Chapitre 023 : « Virement à la section investissement »

- 023 « Virement à la section investissement » + 13 336.11 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre 74 : « Dotations, subventions et participations »

- 741121 « DSR des communes »	+ 2 500.00 €
- 74836 « Attrib. fonds péréquation de la TP »	+ 4 000.00 €
<u>Chapitre 75 : « Autres produits de gestion courante »</u>	
- 75888 « Autres »	+ 4 000.00 €
<u>Chapitre 77 : « Produits spécifiques »</u>	
- 773 « Mandats annulés »	+ 600.00 €

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles »

- 2132 « Bâtiments privés »	+ 13 336.11 €
-----------------------------	---------------

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre 021 : « Virement de la section fonctionnement »

- 021 « Virement de la section fonctionnement »	+ 13 336.11 €
---	---------------

Réception en préfecture le : 02/12/2025

DIVERS :

- La journée citoyenne sera organisée le 18 octobre 2025. La liste des travaux à effectuer est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Table des délibérations de la séance du 02 SEPTEMBRE 2025

DCM 2025 16 – APPROBATION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

DCM 2025 17 – DECISION MODIFICATIVE n°01 BUDGET 2025 DE LA COMMUNE - AUTOFINANCEMENT

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
LAPORTE Jean-Louis, Maire	
LALANNE Romain	
CAZAUBON Isabelle	
LAPORTE Aurélien	
CAUBRAQUE Bertrand	
DANDY Jérôme	
REDON Jean-Louis	
CABRERA Maryline	
LARRAZET Marina	
TAUZIN-DAUGA Magali	
BRETHES Caroline	